

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **ditions générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **que :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **éducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **taire :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**RAS :** Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## **Déclaration de Maladie**

Nº P19- 0045905

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

211069

Matricule : 07041 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BADRANE Abdelkak

Date de naissance : 1/1/47

Adresse : 1.D.

Tél : 1.D. Total des frais engagés : 1050 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Abdelali GOURINDA  
Spécialisé en Ophtalmologie  
479 Bloc Castor Bd. Chouhada  
Hay Mohammadi - Casablanca  
Tél : 05 22 60 57 38

Date de consultation : 29 JAN 2020

Nom et prénom du malade : BADRANE Abdelkak Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vise de Réfract

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10/01/2020 Le : 10/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 JAN 2008	COA	C	250.000	Dr. GOURINDA Spécialiste en Ophthalmologie B19 Bloc Castro, Bd. Chouhada Hay Mohammadi - Casablanca Tél. : 05 22 60 50 00

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>ISUEL OPTICIENS SARL AU</b> -34, Louisbernard Wondaroma Gds Ain Chok - Casablanca Tél : 05 22 52 10 04	 14/12/2020	 300,90

## **ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHS**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

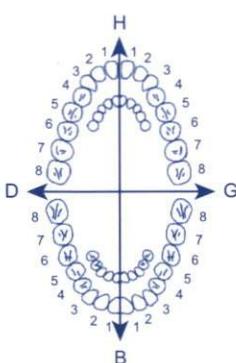
#### **Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

# Docteur Abdelali GOURINDA

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Microchirurgie des Yeux

Ex-Médecin Chirurgien à l'Hôpital :

- CHU-Hôpital 20 Août de Casablanca

- Militaire Ibn Sina de Marrakech

- Militaire Mohammed V de Rabat

Angiographie - Laser - Lentilles de Contact

Chirurgie Réfractive - Phacoémulsification

sur Rendez-vous

# الدكتور عبد العالى گوريندا

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراح سابق بالمركز الإستشفائي 20 غشت بالدار البيضاء

جراح سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا بمراكش

جراح سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

جراحة الجلالة - حول العين - الشبكه

تخطيط أوعية الشبكه - الليزر

بالموعد

Casablanca, le ..... 29 janvier 2020 .....

Mr. BADRANE Abdellah

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL :

OD = - 1.25 (- 0.50 à 50°)

OG = - 1.50 (- 0.25 à 70°)

VP :

ODG = Add : + 3.00

VISUEL OPTICIENS  
SARL AU

714, Lotissement Mandarona  
Bd. Qods Ain Chok - Casablanca  
Tel. / Fax : 05 22 52 10 04

Dr. ABDELLAH GOURINDA  
Spécialiste en Ophtalmologie  
479 Bloc Castor, Bd Chouhada,  
Hay Mohammadi - Casablanca  
Tel.: 05 22 60 57 38 Urgences: 06 61 72 63 00

479, Bloc Castor, Bd Chouhada, Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 60 57 38

**VISUEL**



**OPTICENS**



095004560

FACTURE N° : 185/2020

LE 17/02/2020

Client MR BADRANE ABDELHAK

	<i>SPHERE</i>	<i>CYLINDRE</i>	<i>AXE</i>	<i>ADDITTION</i>
<u>ŒIL DROIT</u>	-1.25	-0.50	50	+3.00
<u>ŒIL GAUCHE</u>	-1.50	-0.25	7	+3.00

Vision de loin :

Vision de près :

Monture : OPTIQUE

Monture :

Verre : ORGANIQUE ANTIREFLET

Verre :

AMINCIS UV PROGRESSIFS

Montant de vision de loin :

ŒIL DROIT	1500
ŒIL GAUCHE	1500
MONTURE	800

Montant de vision de près :

ŒIL DROIT	
ŒIL GAUCHE	
MONTURE	

*PRIX T.T.C : 3800DH*

*T.V.A : 633.34DH*

*VISUEL OPTICIENS  
SARL AU  
34, Lotissement Mandarona  
Bd E. Qods Aïn Chok - Casablanca  
Tél. / Fax : 05 22 52 10 04*

Boulevard El Qods N° 784 - Mandarona - Aïn Chok – Casablanca Tél./Fax : 05 22 58 10 04  
Rc : 201363 Patente : 34091262 IF : 2264385 Cnss : 8132540

**ICE : 000229849000040**